



Assemblée générale

Distr. générale
19 février 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 130 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (vues actualisées)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les avis les plus récents exprimés par les fonds et programmes au sujet du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (rapport actualisé) » (A/55/826 et Corr.1). Il est présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session conformément à la résolution 55/259 du 14 juin 2001.

Il ressort des réponses envoyées par les fonds et programmes que la plupart d'entre eux ont donné suite aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport. La majorité ont signé avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des mémorandums d'accord concernant le remboursement des services d'investigation assurés par le Bureau et ont créé des comités de contrôle ou renforcé les comités existants de manière à leur confier des activités de contrôle. Le BSCI souhaite se faire représenter au sein des comités renforcés de vérification des comptes de l'UNICEF, de l'UNRWA et du PAM selon des modalités analogues à celles qui sont en vigueur au Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD et a engagé des discussions à cet effet avec ces trois organismes.

Le BSCI a l'intention de proposer aux fonds et programmes d'établir des mémorandums d'accord afin de définir les conditions de la fourniture de services de contrôle interne. Il a par ailleurs l'intention d'introduire le cas échéant, dans la base de données qui rassemble les informations sur les fonds et programmes qu'il dessert, ainsi que dans les rapports qu'il présente chaque année à l'Assemblée générale, des renseignements sur les mécanismes de contrôle prévus par les fonds et programmes.



Le Secrétaire général invite instamment les fonds et programmes et le BSCI à continuer de coopérer sur les questions relatives au contrôle interne, conformément aux résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale, en date des 29 juillet 1994 et 23 décembre 1999.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Vues actualisées des fonds et programmes.	4–29	3
A. Centre du commerce international	5	3
B. Programme des Nations Unies pour les établissements humains	6–7	3
C. Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	8	4
D. Programme des Nations Unies pour le développement.	9	4
E. Programme des Nations Unies pour l'environnement.	10	4
F. Fonds des Nations Unies pour la population	11	4
G. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	12	4
H. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	13–16	5
I. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	17–18	5
J. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	19	5
K. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	20	6
L. Université des Nations Unies	21	6
M. Programme alimentaire mondial.	22–23	6
N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.	24–25	6
O. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	26–27	7
P. Bureau chargé du Programme Iraq.	28	7
Q. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.	29	7
III. Conclusions	30–32	7
Annexes		
I. Services fournis par le BSCI à divers fonds et programmes en 2001 en vertu d'un mémoire d'accord		9
II. Comités de contrôle dans les fonds et programmes.		10
III. Informations détaillées reçues des fonds et programmes (actualisation des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général A/55/826 et Corr.1)		12

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport les avis les plus récents communiqués par les fonds et programmes sur la version actualisée du rapport du Secrétaire général relatif au renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/55/826 et Corr.1), conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 55/259 du 14 juin 2001. L'Assemblée a décidé de reporter l'examen du rapport à sa cinquante-sixième session et prié le Secrétaire général de lui transmettre les vues actualisées des fonds et programmes afin qu'elle les examine au cours de cette session.

2. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a adressé une lettre à tous les fonds et programmes le 9 août 2001 afin de leur demander de lui communiquer leurs vues sur le rapport du Secrétaire général (A/55/826 et Corr.1), en particulier sur les points suivants :

a) Situation en ce qui concerne les mémorandums d'accord signés par les fonds et programmes et déterminant les modalités de remboursement du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour les services fournis (A/55/826, recommandation 1, par. 63 B) ;

b) Mesures prises ou prévues par les entités pour créer un comité de contrôle au sein duquel le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne serait représenté à titre permanent ou pour adapter en ce sens les comités existants (ibid., par. 64).

3. On trouvera au chapitre II ci-après un résumé des réponses qui avaient été transmises par les fonds et programmes au 31 janvier 2002 et au chapitre III un résumé des conclusions du BSCI à leur sujet. Aux annexes I et II sont énumérés les services que le BSCI a fournis aux fonds et programmes en 2001 et les comités de contrôle qui ont été créés. On trouvera à l'annexe III les renseignements supplémentaires communiqués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) en vue de mettre à jour le rapport (A/55/826 et Corr.1).

II. Vues actualisées des fonds et programmes

4. La majorité des réponses remises par les fonds et programmes ont trait aux nouvelles dispositions qui ont été prises en ce qui concerne les mémorandums d'accord relatifs aux services d'investigation du BSCI ainsi qu'à la création de comités de contrôle ou aux améliorations qui ont été apportées aux comités existants. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un résumé des réponses.

A. Centre du commerce international

5. Le BSCI fournit des services d'audit interne au Centre du commerce international (CCI). Le comité supérieur de gestion du CCI fait office, le cas échéant, de comité de contrôle. Le comité, qui se réunit chaque semaine et se compose du Directeur exécutif, du Directeur exécutif adjoint et des quatre directeurs de division, examine selon qu'il convient les rapports et les recommandations des organes de contrôle. Le personnel chargé de la planification, du suivi et de l'évaluation au bureau du Directeur exécutif assure son secrétariat. Le CCI met actuellement au point une base de données dans laquelle seront rassemblées toutes les recommandations et qui permettra aux responsables de s'assurer de leur application. Le CCI a indiqué qu'il inviterait le cas échéant le chef de l'antenne du Bureau des services de contrôle interne à Genève à participer aux réunions du comité. Le CCI a signé le mémorandum d'accord relatif aux services d'investigation du BSCI.

B. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

6. Le BSCI assure des services d'audit interne au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)¹. Celui-ci cofinance avec le PNUE un poste de vérificateur et un poste de personnel d'appui au bureau de Nairobi du BSCI, ainsi que les frais de voyage correspondants. Il a en outre été convenu que le Programme Iraq, qui constitue l'une de ses principales activités, financerait un poste de vérificateur résident chargé de contrôler les activités exécutées par Habitat dans le nord de l'Iraq. Le suivi de l'application des recommandations du BSCI est

assuré par le groupe du suivi et de l'évaluation du bureau du Directeur exécutif.

7. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a signé un mémorandum d'accord portant sur les services d'investigation fournis par le BSCI et les frais de voyage correspondants. Le Programme a l'intention d'inscrire les questions relatives au contrôle dans le mandat de son conseil de gestion. Il a indiqué qu'un représentant du BSCI serait invité à participer aux réunions lorsque celles-ci porteraient sur les questions relatives au contrôle.

C. Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

8. Le BSCI fournit des services d'audit interne des comptes au Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Ce dernier a entrepris de revoir son organigramme de manière à appliquer les recommandations qu'a faites le BSCI dans son rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Bureau (A/56/83). Il a l'intention de créer un groupe de la planification et de l'évaluation qui mettra au point des outils de planification et d'évaluation des programmes afin de mesurer les résultats obtenus. Le Bureau a également prévu de créer un comité de contrôle dans lequel le BSCI serait représenté à titre permanent. La question fait actuellement l'objet de consultations au sein des organes directeurs du Bureau. Le Bureau a signé le 25 janvier 2001 un mémorandum d'accord sur les services d'investigation fournis par le BSCI.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

9. Le PNUD a remis des renseignements détaillés qui constituent une mise à jour du document A/55/826 et Corr.1. Ces renseignements figurent à l'annexe III du présent rapport. Le Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD a récemment fini de réviser son mandat. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne est membre permanent du Comité. Le PNUD a signé le 17 juillet 2001 un mémorandum d'accord sur les services d'investigation du BSCI.

E. Programme des Nations Unies pour l'environnement

10. Le BSCI fournit des services d'audit interne au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) via son bureau à Nairobi (voir par. 6 ci-dessus). Le PNUE a indiqué qu'il envisageait de faire figurer les questions relatives au contrôle dans le mandat de son conseil de gestion et qu'un représentant du BSCI serait invité à participer aux réunions du conseil lorsque celui-ci examinerait ces questions. Le PNUE a signé le 1er mars 2001 un mémorandum d'accord relatif aux services d'investigation fournis par le BSCI.

F. Fonds des Nations Unies pour la population

11. L'audit interne du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est assuré par le PNUE. Au début de 2000, le Fonds a entrepris de réaligner l'organigramme de son siège et d'évaluer le réalignement dans son ensemble. À ce titre, les responsables du FNUAP examinaient le mandat et le système d'obligation redditionnelle du Fonds ainsi que la composition des comités, nouveaux ou existants, qui seraient chargés de superviser son fonctionnement. Le FNUAP a indiqué qu'il tiendrait compte de la recommandation du Secrétaire général concernant la création d'un comité de contrôle. Les activités d'investigation portant sur le FNUAP sont couvertes par un mémorandum d'accord distinct signé le 27 septembre 2001 avec le BSCI.

G. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

12. Le BSCI fournit des services d'audit interne au HCR. Un nouveau mémorandum d'accord a été signé le 24 juillet 2001 entre le BSCI et le HCR. Le HCR a indiqué que son comité de contrôle, auquel siège le BSCI, sera chargé de tâches d'évaluation. La plupart des services d'investigation assurés par le BSCI étant couverts par un accord distinct, le mémorandum d'accord signé en novembre 2001 porte sur les services qui ont été fournis de septembre à décembre 2001. Le HCR a par ailleurs communiqué des renseignements détaillés visant à mettre à jour le document A/55/826 et Corr.1. Ces renseignements figurent à l'annexe III.

H. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

13. L'UNICEF a examiné la recommandation du BSCI concernant la création d'un comité de contrôle mais il estimait que les mécanismes actuels permettaient à la Directrice générale de s'acquitter convenablement de ses responsabilités en matière de contrôle et n'avait pas l'intention d'ajouter un niveau de contrôle supplémentaire. Citant l'article 3.1 de son règlement financier, l'UNICEF a rappelé que le Directeur général était pleinement responsable devant le Conseil d'administration de toutes les phases et de tous les aspects des activités de l'UNICEF.

14. En plus des audits financiers, le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF examine désormais, dans le cadre de chaque opération de vérification des bureaux extérieurs, les éléments fondamentaux du contrôle des programmes. Le Comité de vérification des comptes, le Comité des commissaires aux comptes et la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification jouent également un rôle actif dans le contrôle des programmes du Fonds, le but étant d'en assurer la qualité et l'efficacité. Le Bureau de la vérification interne des comptes et la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification font tous deux régulièrement rapport au Conseil d'administration de l'UNICEF.

15. Le Fonds ne jugeait pas utile à ce stade de créer un nouveau comité en plus de son comité de vérification des comptes et proposait de revoir la question à une date ultérieure. Afin de mieux repérer les bonnes pratiques, ainsi que l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, la Directrice générale de l'UNICEF et l'Administrateur du PNUD sont convenus que le PNUD – qui a des responsabilités opérationnelles sur le terrain – participerait aux travaux du Comité de vérification des comptes de l'UNICEF.

16. L'UNICEF a indiqué qu'il ne prévoyait pas à ce stade que d'autres participants extérieurs prennent part aux travaux du Comité. Toutefois, compte tenu des recommandations formulées par le Secrétaire général dans le précédent rapport, le BSCI a demandé à l'UNICEF de l'inviter à participer aux réunions selon le même arrangement que celui qui a été passé avec le PNUD. L'UNICEF a signé le 13 mars 2001 un mémorandum d'accord relatif aux services d'investigation assurés par le BSCI.

I. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

17. Le BSCI fournit des services d'audit interne à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). L'Institut a fait savoir qu'il n'envisageait pas de créer de comité de contrôle étant donné qu'il était déjà soumis par son conseil d'administration à un réseau serré de contrôle et de suivi. Le Conseil d'administration approuve les programmes, le budget et les comptes de l'UNITAR et le Directeur général de l'Institut fait rapport chaque année à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. En outre, le budget-programme de l'UNITAR est soumis chaque année au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU vérifie les comptes de l'UNITAR tous les deux ans. Le bureau de Genève du BSCI a récemment réalisé un audit de la gestion et des finances de l'Institut.

18. L'UNITAR a proposé de soulever la question de la création d'un comité de contrôle à la prochaine session de son conseil d'administration mais le BSCI était lui aussi d'avis que ce n'était pas nécessaire compte tenu de la taille relativement réduite de l'Institut. L'UNITAR a signé le 20 avril 2001 un mémorandum d'accord concernant les services d'investigation du BSCI.

J. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

19. Le PNUD fournit des services d'audit au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Celui-ci a indiqué qu'il envisageait de créer au bureau du Directeur exécutif un groupe qui serait chargé de l'assurance qualité et des questions de contrôle. Ce groupe assurerait le secrétariat d'un comité de contrôle chargé de veiller à ce que des mécanismes de contrôles essentiels permettent d'offrir une assurance de qualité et de faire respecter les obligations redditionnelles au sein de l'UNOPS. Le groupe assurerait par ailleurs le contact avec l'ensemble des organes de contrôle internes et externes. L'UNOPS a signé en novembre 2001 un mémorandum d'accord relatif aux services d'investigation du BSCI.

K. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

20. L'UNRWA a indiqué que son comité de l'audit faisait fonction de comité de contrôle et qu'il n'était pas utile que le BSCI y soit représenté. Il proposait toutefois d'inviter le BSCI à se pencher, dans le cadre d'un examen par des pairs, sur les travaux de son département de l'audit et des inspections. Le BSCI est en outre invité à suivre les progrès de l'audit horizontal de la Caisse des pensions du personnel des Nations Unies réalisé en commun par le BSCI et le Département de l'audit et des inspections. L'UNRWA l'a aussi invité à assister en tant qu'observateur, dans le cadre de l'examen par les pairs, à la réunion prochaine du Comité de l'audit et des inspections afin que le BSCI et le Comité puissent échanger des avis sur les meilleures pratiques et sur leur expérience respective. L'UNRWA a signé le 24 janvier 2001 un mémorandum d'accord concernant les services d'investigation du BSCI. Les services prévus dans le mémorandum d'accord s'ajoutent aux services d'investigation internes assurés par le Département de l'audit et des inspections.

L. Université des Nations Unies

21. Le BSCI fournit des services d'audit interne à l'Université des Nations Unies (UNU). L'Université avait l'intention de mettre à jour son plan stratégique 2000. Celui-ci prendrait le nom de Plan stratégique 2002 et serait établi pour une durée de quatre ans. À cette occasion, l'Université étudiera la possibilité de créer un comité de contrôle distinct qui pourrait comprendre des contrôleurs extérieurs et auquel siègerait à titre permanent un représentant du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. La question de savoir s'il convenait de créer un comité de contrôle sera examinée compte tenu notamment des ressources budgétaires de l'UNU et du fait qu'il s'agit d'un organisme de taille relativement réduite. L'UNU a signé le 18 octobre 2001 un mémorandum d'accord relatif aux services d'investigation du BSCI.

M. Programme alimentaire mondial

22. En novembre 2001, afin de renforcer son système de contrôle, le PAM a regroupé trois bureaux (audit interne, évaluation et suivi, et inspection générale) en un seul service, la Division des services de contrôle, qui est dirigée par un nouveau responsable, le Directeur des services de contrôle. Le Comité de vérification des comptes du PAM, un organe interne, et l'auditeur externe continuent cependant d'assurer des fonctions de contrôle. Le PAM a indiqué qu'il n'envisageait pas d'introduire des membres extérieurs dans son comité de vérification des comptes. Il a fait observer par ailleurs qu'en vertu de l'article 12.1 de son règlement financier, le Directeur exécutif établissait des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs. Néanmoins, compte tenu des recommandations formulées par le Secrétaire général dans le rapport précédent, le BSCI a demandé à être représenté au sein du Comité de vérification des comptes du PAM selon un arrangement analogue à celui qui a été convenu avec le PNUD.

23. Le PAM convient qu'il serait nécessaire de signer un mémorandum d'accord portant sur les services d'investigation du BSCI. Les négociations à ce sujet sont près d'aboutir. On trouvera à l'annexe III une mise à jour détaillée des activités de contrôle du PAM.

N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

24. Comme suite à une recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le BSCI fournit depuis 1996 des services d'audit interne à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Ces activités d'audit sont assurées par un groupe spécial d'audit du BSCI financé par la Caisse. La Caisse, qui est administrée par un organe tripartite faisant directement rapport à l'Assemblée générale, le Comité mixte, a indiqué que rien n'était prévu en ce qui concerne le contrôle interne. Le BSCI examine actuellement la situation. La Caisse arrêtera avec le BSCI son plan détaillé d'audit sur deux ans lorsque l'Assemblée générale aura pris une décision officielle concernant le budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2002-2003.

25. La Caisse commune des pensions créera son propre comité de contrôle interne, qui sera composé des cadres dirigeants de la Caisse, afin de donner suite aux recommandations du BSCI concernant l'audit interne et externe. Le BSCI a pris contact avec la Caisse en vue de la rédaction d'un mémorandum d'accord sur de futurs services d'investigation qui seraient assurés par le BSCI.

O. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

26. Le Bureau de l'OMS chargé de la vérification interne des comptes et de la surveillance fournit des services d'audit, d'inspection et d'investigation au programme ONUSIDA. Ces services ainsi que d'autres services administratifs sont assurés en vertu d'une résolution du Conseil économique et social et conformément au mémorandum d'accord interorganisations de 1995 portant création d'ONUSIDA. Ce dispositif fait partie d'un accord-cadre qui est renégocié tous les deux ans et en vertu duquel ONUSIDA rembourse à l'OMS le coût des services d'audit interne et externe. Il peut être fait appel aux États membres de l'OMS pour assurer des services d'investigation, le coût de ces services étant remboursé aux États. Cette possibilité est prévue dans l'accord-cadre. En outre, en 2001, le BSCI a fourni à ONUSIDA une assistance en matière d'investigation.

27. ONUSIDA a précisé qu'il n'était ni un fonds ni un programme, mais un programme commun à huit institutions et organismes des Nations Unies et cofinancé par eux. Le Bureau de vérification interne des comptes et de surveillance de l'OMS est le seul service autorisé à exercer un contrôle sur ONUSIDA. Par conséquent, ONUSIDA ne figurera pas dans les futurs rapports du BSCI sur les fonds et programmes. Le BSCI a néanmoins l'intention de se mettre en rapport avec ONUSIDA en vue d'établir un mémorandum d'accord régissant les services d'investigation qu'il pourrait éventuellement lui fournir à la suite de rapports émanant de sources autres que l'OMS.

P. Bureau chargé du Programme Iraq

28. Le BSCI assure des services d'audit au Bureau chargé du Programme Iraq depuis 1998 dans le cadre

d'un arrangement qui a été passé avec le Programme. Le BSCI a créé un service distinct à cette fin. Il a contacté le Programme en vue de rédiger un mémorandum d'accord qui couvrirait de futurs services d'investigation.

Q. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

29. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a été créé par le Secrétaire général en mars 1998. Le Fonds a fait savoir que dès le départ, le Comité des commissaires aux comptes a régulièrement vérifié ses états financiers et que les partenaires du Fonds au sein de l'ONU devaient, entre autres, assurer l'audit des projets. En outre, chaque année, le CCQAB examine les activités du Fonds, ainsi que son budget administratif, dont il vérifie qu'il concorde avec ses ressources. La Cinquième Commission est saisie des rapports qui sont présentés à l'Assemblée générale sur le Fonds. Le BSCI étudie actuellement avec le Fonds les aménagements qui pourraient être apportés à ses services d'audit et d'investigation afin de lui apporter le meilleur appui possible.

III. Conclusions

30. Les mesures prises par les fonds et programmes montrent que la plupart des entités ont appliqué les recommandations 1 B et 2 du Secrétaire général qui figurent dans le document A/55/826 et Corr.1.

i) Recommandation 1 B (état des mémorandums d'accord conclus avec le BSCI pour les services d'investigation)

Le BSCI a conclu un mémorandum d'accord avec la plupart des fonds et programmes auxquels il fournit des services d'investigation². Le Bureau a pris contact avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ONUSIDA et le Bureau chargé du Programme Iraq pour clarifier la question du remboursement du coût des services d'investigation qu'il pourrait fournir à ces entités à l'avenir.

ii) Recommandation 2 (comités de contrôle)

La majorité des fonds et programmes ont créé des comités de contrôle, renforcé les comités existants pour inclure des fonctions de contrôle dans leurs attributions

ou ont l'intention de créer des comités de ce type dans un avenir proche³, comme le Secrétaire général l'a recommandé. S'agissant des entités qui n'entrent pas dans le champ des audits effectués par le BSCI (UNICEF, UNRWA, PAM et PNUD), le Bureau essaie d'être représenté au sein des comités compétents comme il l'est au Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD, en vertu des attributions que l'Assemblée générale lui a confiées dans ses résolutions 48/218 B et 54/244. Il sait gré à l'UNRWA de l'avoir invité à participer en qualité d'observateur à la première réunion de son Comité de l'audit et des inspections et pourrait envisager une formule similaire avec le PAM et l'UNICEF. S'agissant des entités pour lesquelles il assure des services d'audit, le BSCI est convaincu qu'il pourra obtenir des informations par le biais de ces services pour certifier au Secrétaire général que des mécanismes de contrôle adéquats sont en place (UNITAR, UNU, Caisse commune des pensions, Bureau chargé du Programme Iraq et Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux).

31. Afin d'officialiser le principe du remboursement pour les services d'audit, le BSCI a pris contact avec les fonds et programmes auxquels il fournit des services de ce type pour leur demander de signer un mémorandum d'accord précisant le volume des services à fournir et la nature des remboursements.

32. Le BSCI établit des descriptifs pour tous les fonds et programmes desservis, avec des données pertinentes sur les mécanismes de contrôle mis en place dans ces entités, et inclura des informations appropriées dans les rapports annuels qu'il présentera à l'Assemblée générale⁴.

Notes

¹ Par sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé que la Commission des établissements humains et son secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, et la Fondation des établissements humains devenaient le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

² Voir annexe I au présent rapport.

³ Voir annexe II au présent rapport.

⁴ Le BSCI invite généralement tous les clients à commenter les informations qui figurent dans le rapport annuel avant sa publication.

Annexe I

Services fournis par le BSCI à divers fonds et programmes en 2001 en vertu d'un mémorandum d'accord

<i>Fonds/programme</i>	<i>Investigation</i>	<i>Audit</i>
CCI	T	T
ONU-Habitat	T	T
		Mémorandum d'accord envisagé
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	T	T
PNUD	T	Assuré par le PNUD
PNUE	T	T
		Mémorandum d'accord envisagé
FNUAP	T	Assuré par le PNUD
HCR	T	T
UNICEF	T	Assuré par l'UNICEF
UNITAR	T	T
		Mémorandum d'accord envisagé
UNOPS	T	Assuré par le PNUD
UNRWA	T	Assuré par l'Office
UNU	T	T
		Mémorandum d'accord envisagé
PAM	Mémorandum d'accord en cours de mise au point	Assuré par le PAM
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Aucun service à ce jour	T
		Mémorandum d'accord envisagé
ONUSIDA	Mémorandum d'accord envisagé	Assuré par l'OMS
Bureau chargé du Programme Iraq	Aucun service à ce jour	T
		Mémorandum d'accord envisagé
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	Aucun service à ce jour	T
		Mémorandum d'accord envisagé

Annexe II

Comités de contrôle dans les fonds et programmes

<i>Fonds/programme</i>	<i>Comité de contrôle distinct</i>	<i>Autre comité assumant des fonctions de contrôle</i>	<i>Représentation du BSCI</i>
CCI		Comité supérieur de gestion	Participation prévue du directeur du bureau de Genève du BSCI, à l'invitation du CCI.
ONU-Habitat		A l'intention d'élargir le mandat du Conseil de gestion pour inclure des fonctions de contrôle	Un représentant du bureau de Nairobi du BSCI sera invité à participer aux travaux du Conseil si nécessaire.
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	Envisage de créer un comité de contrôle; consultations en cours avec ses organes directeurs		Le Bureau est favorable à une représentation permanente du BSCI.
PNUD	Comité d'examen et de contrôle de la gestion		Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne est membre permanent du Comité.
PNUE		A l'intention d'élargir le mandat de son Conseil de direction pour inclure des fonctions de contrôle	Un représentant du Bureau de Nairobi du BSCI sera invité à participer aux travaux du Conseil si nécessaire.
FNUAP	La création d'un comité de contrôle est envisagée.	Comité exécutif	Le BSCI est membre du Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD.
HCR	Le Comité de contrôle du HCR réexamine son mandat.		Le directeur du bureau de Genève du BSCI est membre permanent du Comité.
UNICEF		Comité de vérification interne des comptes	Le BSCI cherche à se faire représenter.
UNITAR			Par le biais des services d'audit fournis par le BSCI
UNOPS	Envisage de créer un comité de contrôle		Le BSCI est membre du Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD.
UNRWA	Comité de l'audit et des inspections (les questions de contrôle seront intégrées dans le mandat)		Le BSCI cherche à se faire représenter.

<i>Fonds/programme</i>	<i>Comité de contrôle distinct</i>	<i>Autre comité assumant des fonctions de contrôle</i>	<i>Représentation du BSCI</i>
UNU	Envisage de créer un comité dans le cadre de son plan stratégique pour 2002.		
PAM		Comité de vérification interne des comptes	Le BSCI cherche à se faire représenter.
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies		Comité de supervision interne	Par le biais des services d'audit fournis par le BSCI
ONUSIDA		Commission de vérification des comptes de l'OMS	
Bureau chargé du Programme Iraq			Par le biais des services d'audit fournis par le BSCI
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	Équipe de gestion du Fonds		

Annexe III

**Informations détaillées reçues des fonds et programmes
(actualisation des informations contenues dans le rapport
du Secrétaire général A/55/826 et Corr.1)**

<i>Fonds/ programme</i>	<i>Paragraphe pertinent du document A/55/826 et Corr.1</i>	<i>Modifications proposées ou observations formulées par les fonds et programmes</i>
PNUD	Par. 20 b)	Les examens indépendants de pays ne sont plus effectués au sein du PNUD. Désormais, le PNUD mettra l'accent sur les résultats et effectuera des analyses de résultats par pays, qui seront gérées par le Bureau de l'évaluation.
	Par. 41 c)	... dirigés chacun par un fonctionnaire de la classe P-5 assisté de deux vérificateurs des comptes au moins, sans compter les agents titulaires d'un contrat d'engagement à durée limitée.
	Par. 17, note 5	Depuis 2000, le Bureau est doté de trois centres régionaux d'audit pleinement opérationnels, dont chacun est dirigé par un chef de la classe P-5 assisté de deux vérificateurs des comptes au moins, sans compter les agents titulaires d'un contrat d'engagement à durée limitée.
HCR	Par. 23	Dans la troisième phrase, après « a été renforcée », insérer « avec l'adoption d'une nouvelle stratégie qui impliquera un transfert des responsabilités afférentes à l'évaluation aux bureaux régionaux et aux bureaux extérieurs de l'organisation ». Dans la quatrième phrase, remplacer « Les activités de contrôle ont été intégrées au nouveau système de gestion des opérations » par « Les activités de contrôle sont intégrées dans son système de gestion des opérations ».
	Par. 24 et par. 64, recommandation 2 a) ii)	Remplacer « Section » par « Service ».
Annexe I	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 234
	Agents des services généraux	3 593
	Nombre total de postes	4 827
	Bureaux de pays	123
	Budget ordinaire 2000	19 596
	Budget ordinaire 2001	19 179
	Contributions volontaires 2000	781 830
	Contributions volontaires 2001	855 231
	Total, 2000	801 427
	Total, 2001	874 410
	Total pour les deux années	1 675 837
Annexe III	Remplacer « de la section du HCR de la Division de l'audit du BSCI » par « du Service de l'audit du HCR (BSCI) »	

Fonds/ programme	Paragraphe pertinent du document A/55/826 et Corr.1	Modifications proposées ou observations formulées par les fonds et programmes
		Composition du Comité de contrôle du HCR : Haut Commissaire adjoint (Président); Inspecteur général; directeurs chargés respectivement de la gestion des ressources, de la protection internationale, de l'appui opérationnel, de la communication et de l'information; directeurs de bureaux (3); directeurs chargés des ressources humaines et des ressources financières; et Chef du Service de l'audit du HCR (bureau de Genève du BSCI). Le mandat et la composition du Comité sont actuellement réexaminés.
PAM	Par. 32	Remplacer la dernière phrase par le texte suivant : « Les rapports d'audit sont soumis au Directeur exécutif, au Comité de vérification des comptes et au Commissaire aux comptes, qui fait rapport au Conseil d'administration. En outre, les activités du Bureau de la vérification interne des comptes font l'objet d'un compte rendu annuel dans le rapport que le Directeur exécutif soumet chaque année au Conseil d'administration ».
	Par. 33	Ajouter : « Procède à des évaluations sur les activités de programme et assure le contrôle institutionnel des systèmes de suivi appliqués par les bureaux de pays et les partenaires opérationnels du PAM, y compris les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales ». Dans la première phrase, après « Directeur exécutif » remplacer le texte actuel par : « soumet les rapports d'évaluation au Conseil d'administration et aux unités administratives pertinentes »; Supprimer la phrase : « La responsabilité des activités de contrôle a été transférée au Bureau de l'évaluation, qui assure le contrôle institutionnel des systèmes de suivi appliqués par les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les bureaux de pays du PAM ».
	Par. 33	Dans la dernière phrase, supprimer les mots « meilleures pratiques » et « à l'avenir ».
	Par. 42 b)	Le Bureau de la vérification interne des comptes du PAM fournit également des services consultatifs au Programme. Il effectue des vérifications ponctuelles ou des audits qui sont étroitement focalisés mais qui ont des répercussions importantes sur les politiques, procédures ou systèmes en vigueur en formulant également des appréciations, des observations et des suggestions et constituent des services de conseil en gestion.

Fonds/ programme	Paragraphe pertinent du document A/55/826 et Corr.1	Modifications proposées ou observations formulées par les fonds et programmes
Par. 47 j)		Remplacer la première phrase par le texte suivant : « le PAM est en train de réexaminer les directives pour les activités de contrôle axé sur les résultats et d'évaluation des projets ». Ajouter la phrase suivante : « À sa session annuelle de 2001, le Conseil d'administration a approuvé le Plan stratégique et financier du PAM pour la période 2002-2005 qui comprend des objectifs et des indicateurs de résultats pour la période de planification. Le PAM revoit ses procédures relatives à la collecte et à l'utilisation des données sur les résultats pour la prise de décisions en matière de gouvernance et de gestion, les enseignements tirés de l'expérience et la responsabilisation. Ces fonctions seront au besoin renforcées et utilisées en vue de l'établissement d'un rapport annuel sur les résultats destiné au Conseil d'administration, à compter de 2004. »
Par. 49, troisième ligne		Le PAM a créé le Bureau de l'inspection et des investigations en décembre 1994.
Par. 51		Le PAM a son propre service d'inspection et d'investigation, le Bureau de l'Inspecteur général.
Annexe I		<p>Effectifs actuels :</p> <p>930 administrateurs</p> <p>238 administrateurs recrutés sur le plan national</p> <p>1 242 agents des services généraux</p> <p>5 074 agents divers (Volontaires des Nations Unies, agents engagés pour une période de durée limitée ou de courte durée et contrats de louage de services)</p> <p>Total : 7 484</p> <p>Bureaux de pays :</p> <p>Siège (Rome)</p> <p>7 bureaux régionaux, dont 6 décentralisés et 1 situé à Rome</p> <p>87 bureaux de pays</p> <p>7 bureaux de liaison</p> <p>2000/2001 : 3 502 000 dollars É.-U. (montant total des contributions et des recettes).</p> <p>Colonne 4 : remplacer les deux premières lignes par le texte suivant : « Conseil d'administration qui fait rapport au Conseil économique et social et à la Conférence de la FAO ».</p> <p>Colonne 4, troisième ligne : ajouter « et au Directeur général de la FAO ».</p>
Annexe II, tableau 1		Colonne 6 : diffusion interne : remplacer « mais pas au Conseil d'administration » par « et au Commissaire aux comptes ».

<i>Fonds/ programme</i>	<i>Paragraphe pertinent du document A/55/826 et Corr.1</i>	<i>Modifications proposées ou observations formulées par les fonds et programmes</i>
	Annexe II, tableau 4	<p>Diffusion externe : modifier la phrase comme suit : « Le Commissaire aux comptes, qui est nommé par le Conseil d'administration et lui fait rapport sur les états financiers biennaux, présente des observations et des recommandations à l'Administration au sujet de l'efficacité des procédures financières, du système de comptabilité, des contrôles financiers internes et, plus généralement, au sujet de l'administration et de la gestion du PMA. »</p> <p>Le Bureau de l'Inspecteur général a été créé en décembre 1994.</p>